



CSAL du 3 octobre 2024 :

Déclaration des élu.e.s CGT

Monsieur le Président,

Avant de débiter ce CSAL nous nous devons de revenir sur la situation politique que vit le pays car elle n'est pas sans conséquences sur notre administration et le quotidien des agents qui la font vivre.

Ainsi, alors que les dernières élections législatives ont vu un « front républicain » empêcher l'extrême droite de parvenir à Matignon, c'est l'extrême droite qui s'installe Place Beauveau et c'est le rassemblement national qui co-désigne le Premier Ministre.

Le fait que le Premier Ministre choisi par Emmanuel Macron et Marine Le Pen soit issu du groupe parlementaire le plus faiblement représenté à l'assemblée nationale et ayant recueilli 5 % des voix aux élections en dit long sur l'état de délabrement de la Vème république, dont la constitution permet au Président monarque d'agir en ignorant le vote de millions de Français et les conditions de ce vote.

Et l'on peut assister depuis quelques jours à une profusion de déclarations du Ministre de l'Intérieur qui s'en prend à l'état de droit, voudrait que des dispositions inconstitutionnelles aient pu s'appliquer, on parle ici de la loi immigration censurée par le conseil constitutionnel, de son approbation de la préférence nationale et de son adoration de l'ordre déclamé sur tous les tons, il y a une sorte d'odeur d'Etat Français dans tout ce que l'on entend depuis quelques jours.

Un pays où un Président de la Commission des Finances et un rapporteur du budget se voient interdits de communications officielles et doivent se déplacer en personne pour disposer des lettres de plafond budgétaires qui annoncent une purge austéritaire comme on a rarement connu.

Comment qualifier ce gouvernement qui à peine constitué bat des records d'impopularité : illégitime est le terme le plus approprié.

Cette situation extrêmement dangereuse pour le pays, nous la vivons car l'incendiaire qui se prenait pour Jupiter est décidé à perpétuer sa politique en faveur du capital. Il a ainsi déclaré cet été entre deux épreuves olympiques que SA réforme des retraites, celle qui a volé deux ans de vie au monde du travail, était la mère de toutes les réformes.

Le discours de politique générale du Premier Ministre a beau être qualifié de pondéré par des médias serviles, le gouvernement nous prépare bien une cure d'austérité, une purge en réalité.

Le premier document budgétaire qui à la « patte » de M. Barnier est un document de treize pages transmis à la Commission des finances de l'Assemblée, détaillant les plafonds de dépenses que l'exécutif compte appliquer aux missions du budget de l'État pour 2025. Il prévoit pour le moment une réduction d'une quinzaine de milliards pour 2025. Ce document n'est qu'une base de travail pour le nouveau gouvernement, qui proposera sans aucun doute d'accroître les coupes durant les discussions budgétaires, qui auront lieu lors des prochaines semaines. Pour le comprendre, il suffit de se référer à la note de la direction générale du Trésor du 17 juillet, qui a fait grand bruit quand elle a été portée à la connaissance des parlementaires début septembre. Il y est écrit qu'il faudrait réduire de 30 milliards d'euros le déficit public pour qu'il s'établisse à 5,2 % du PIB en 2025, un niveau que la direction générale du Trésor pense pouvoir faire accepter à la Commission européenne.

Ce document donne le ton : la Défense serait la mieux lotie, avec une progression de 3,3 milliards d'euros à 50,5 milliards. Cela représente une hausse de 7 % par rapport à la loi de finances initiale de 2024. Les crédits de la mission "Sécurité" (police et gendarmerie) augmenteraient pour leur part de 3 % à 17,2 milliards.

En revanche l'Aide publique au développement perdrait 1,3 milliard à 5,4 milliards (-19 %), et le Travail et l'emploi 2,3 milliards d'euros à 30,8 milliards (-7 %), l'Agriculture (-6 %) à 4,7 milliards) et la fonction

publique (-27 % à 800 millions). Les budgets des missions Recherche et enseignement supérieur, et Sport, jeunesse et vie associative apparaissent également en baisse.

L'économie et la gestion des finances publiques, qui nous concernent au premier chef, perdraient 600 millions d'euros.

La loi de financement de la sécurité sociale qui sera examinée après le budget de l'Etat s'annonce criminelle au regard des besoins actuels de l'hôpital public en situation d'effondrement, la Fédération Hospitalière de France a ainsi chiffré à 6,6 milliards les ressources supplémentaires nécessaires au fonctionnement normal de nos hôpitaux publics.

Au regard de l'état de nos services publics, de la politique salariale promise aux agents de l'État et des politiques de recrutement (hors statut de plus en plus fréquemment), les plus grandes inquiétudes sont de mise pour l'avenir.

Jugez plutôt : le premier ministre Attal n'a pas oublié, pendant son mandat de huit mois à la tête du gouvernement, de préparer quelques jolies peaux de bananes supplémentaires pour les agents de la Fonction publique dans leur ensemble. Il a ainsi commandé, via une lettre de mission à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des Finances (IGF) un pavé de 297 pages qui arrive à point nommé à quelques semaines de l'examen du projet de loi de finances 2025. Parmi les pistes d'économies sur ces « feignasses de fonctionnaires », un deuxième, voire un troisième jour de carence, une dégressivité du remboursement des jours de maladie au-delà d'une certaine durée de l'arrêt, une « remise à plat » des autorisations d'absence (les gardes d'enfants sont clairement dans le viseur, mais aussi les fêtes religieuses).

Pour ce qui est de notre administration, la DGFIP, la politique de dislocation se poursuit en dépit des articles d'autocongratulation qui se succèdent sur Ulysse.

Le NRP est achevé ? Les restructurations et réorganisations continuent, la démétropolisation s'achève également avec des coupes sombres dans de nombreux services en Île-de-France, le SIP de demain est à l'ordre du jour, le recouvrement contentieux des SIE sera transféré aux PRS comme celui des SIP à terme, les SAPF exercent désormais des missions qu'ils n'étaient pas censés exercer, les SDIF subissent une réforme bâclée et le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme, les géomètres sont appelés à désertir le terrain

Une note récente d'ATTAC donne une petite illustration de l'état de nos services et de l'exercice de nos missions en se penchant notamment sur la gestion des remboursements de crédit de TVA, la note dit notamment : « **en 2023, le niveau des recettes publiques a diminué et est inférieur aux prévisions, celui des remboursements et des dégrèvements a sensiblement augmenté et est supérieur aux estimations.**

Le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État s'élève à 135,9 milliards d'euros, en hausse de près de 9 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2023 (soit 127,1 milliards d'euros) et ont plus que doublé depuis 2001 (ils s'établissaient alors à 61 milliards d'euros). C'est tout bonnement le plus haut niveau jamais atteint, hors Covid.

Plusieurs raisons expliquent cette tendance à la hausse. Si l'on pense notamment à la législation ou à l'évolution du tissu économique, **il faut y ajouter la faiblesse des contrôles due, principalement, au manque de moyens de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).**

L'analyse des demandes de remboursement de crédit de TVA et du crédit d'impôt recherche (CIR) l'illustre hélas à merveille.

En PLF 2024, les restitutions de TVA sont donc estimées à 79,3 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 15,4 % par rapport à la LFI 2023 (soit 10,56 milliards d'euros) après une hausse de 8,3 % entre 2022 et 2023 et de 10,2 % entre 2021 et 2022. Sur une période plus longue, entre 2014 et 2024, la hausse des remboursements de TVA s'élève à 66,6 % (soit 31,7 milliards d'euros).

Ce niveau élevé des remboursements nécessite une vigilance accrue sur les risques de montages frauduleux. Rappelons qu'en 2022, l'INSEE estimait la fraude à la TVA entre 20 et 26 milliards d'euros]

Or, le montant des crédits de TVA rejetés interpelle pas sa faiblesse : 134 millions en 2021 et 137

millions en 2022, soit 0,23 % du montant total des remboursements de crédit de TVA de 2021 (57,6 milliards d'euros en 2021) et 0,2 % du montant total des remboursements de crédit de TVA pour 2022. Autrement dit, le contrôle de ces demandes est faible...

Deux raisons principales expliquent cette situation : la réduction des effectifs de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'objectif assigné au programme « 200 - Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » en matière de rapidité de traitement des demandes de remboursements.

Et au niveau des emplois, on est en droit d'attendre un niveau de suppression important en 2025 à la DGFIP au regard des coupes budgétaires qui s'annoncent alors que l'on assiste à une montée en puissance de l'embauche de contractuels et d'emplois précaires en tout genre.

Les stagiaires, alternants, services civiques exercent peu à peu les missions des agents de catégorie B et C, sans formation suffisante et au mépris de toute politique de confidentialité, notamment en matière d'accès aux applicatifs.

Et sur la question de la rémunération au mérite les affaires continuent elles aussi...

L'ordre du jour du CSA de réseau du 30 septembre comportait un point sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Pour rappel, il s'agit d'un régime indemnitaire qui remplacera l'ensemble des primes, basé :
1/ sur les **fonctions occupées, les contraintes du poste, son expérience professionnelle** (fraction de la prime appelée indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, IFSE)

L'IFSE sera fonction de groupes de fonctions hiérarchisés par fonction, compétence, expérience acquise et zone géographique de travail.

**Ainsi, pour un inspecteur ayant un traitement mensuel de 3 000 €, la part variable sera de 800 €.
Pour un contrôleur ayant un traitement mensuel de 1 950 €, la part variable sera de 600 €.
Enfin, pour un agent ayant un traitement mensuel de 1 450 €, la part variable sera de 300 €.**

2/ sur l'**appréciation de la valeur professionnelle** (complément indemnitaire annuel).

Quelques jours après la nomination du nouveau gouvernement, hasard ou coïncidence, cette mesure portée par l'ex-ministre Guérini sort du tiroir. Cette mesure concernera, pour le moment, les chefs de service comptables (CSC) mais, comme dans toutes les administrations où elle a été déployée, elle est déclinée, quelques mois plus tard sur le reste de la pyramide hiérarchique.

La CGT Finances publiques continue à revendiquer l'abandon pur et simple du RIFSEEP pour toute la Fonction publique et exige l'exclusion de la DGFIP de ce dispositif, telle que le cadre réglementaire l'autorise.

Nous refusons toute forme de modulation des régimes indemnitaires et de la rémunération liée au mérite, à l'évaluation professionnelle ou à l'intéressement collectif. Nous revendiquons, entre autres, l'intégration des régimes indemnitaires ayant le caractère de complément salarial dans le traitement brut, la prise en compte pour la retraite des autres primes non intégrables, par un complément de pension, ainsi que l'octroi de points d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat et, au niveau Fonction publique, une revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice.

Toutes ces questions ne sont pas étrangères au CSAL qui nous occupe aujourd'hui, nous aurons l'occasion d'y revenir tout comme lors de la formation spécialisée qui se tiendra demain qui traitera notamment des conditions de travail des agents dont on sait qu'elles ont été directement impactées par les destructions d'emplois massives à la DGFIP (38 000 suppressions d'emplois en 22 ans) et les restructurations incessantes.